

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

— DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE —

Règle 18ter.2)

I. Office qui envoie la déclaration :

**Office des marques, des dessins et modèles industriels
et des indications géographiques de la RPDC
Commune de Ponghak, arrondissement de Phyongchon, Pyongyang
République Populaire Démocratique de Corée**

II. Numéro de l'enregistrement international: **1066624**

III. Nom du titulaire (ou toute autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) :

**Obchtchestvo s ogranitchennoi otvetstvennostiou "NL Kontinent"
ul. Promychlennaia, d. 4a RU-630015 Novosibirsk
RU**

IV. ☐ Protection pour tous les produits et/ou services

☒ Protection pour une partie seulement des produits et/ou services
tous les produits ou services de(s) la(es) classe(s) 03, 09, 14, 21, 25, 28, 30, 32 et 35

V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :



VI. Date : Juché 101(2012). 9. 30